Commune de Montanaire
Plan d'affectation communal 173021

LOCALITÉS DE PEYRES-POSSENS, CHAPELLE-SUR-MOUDON ET MARTHERENGES

Octobre 2025

Affaire n° 8080
Echelle : 1:2'000
Format : 1785 x 820

Approuvé par la Municipalité le 5 juillet 2021
L'Attestant : La Syndique : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique du 5 juillet 2021 au 7 juin 2021
L'Attestant : La Syndique : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité le 7 octobre 2022
L'Attestant : La Syndique : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire du 07 octobre 2022 au 07 novembre 2022
L'Attestant : La Syndique : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité le 15 août 2025
La Syndique : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire Du 15 août 2025 au 15 septembre 2025
La Syndique : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal, le 2 octobre 2025
La Présidente : La Secrétaire :

Approuvé par la Direction générale conformément
Lausanne, le 13 JAN. 2026
La Cheffe du Département

JaquierPointet

Jaquier Pointet SA
Rue des Pâquerets 7 - CP
1401 Yverdon-les-Bains
www.jaquierpointet.ch

Plan établi sur la base des données cadastrales du XX.XX.2025 Authentifié par Vincent Pomet, ingénieur géomètre brevété, le 08.10.2025

....Entrée en vigueur partiellement le 16 juillet 2026 à l'exception des parcelles n° 320, 334, 616, 3003 et 8477

LÉGENDE

- Limite de la commune
- Limite forestière statique en zone à bâtir selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement (art. 13 LFo)
- Limite forestière statique hors zone à bâtir selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLFo)

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
- Zone centrale 15 LAT - C (CEN C)
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT (HFA)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone d'activités économiques 15 LAT - A (IND)
- Zone d'activités économiques 15 LAT - B (ACA)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Aire forestière 18 LAT (FOR)
- Zone de desserte 18 LAT

Autres dispositions
- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumise à l'art. 52 LATC

PATRIMOINE

- Itinéraire cantonal des chemins de randonnée pédestre
- Itinéraires de SuisseMobile à vélo

Recensement architectural
- Intérêt national (note 1)
- Intérêt régional (note 2)
- Intérêt local (note 3)
- Bien intégré (note 4)

Mesures de protection
- Bâtiment classé comme Monument historique
- Bâtiment inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
- IVS d'importance régionale
- IVS d'importance locale

ENVIRONNEMENT

- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux

Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - A (PNP A)

Zones de protection des eaux
- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels
- Secteur de restrictions INO - n° 3
- Secteur de restrictions INO - n° 4

PEYRES-POSSENS ET LA COMBE

Parcelle n° 8477 non entrée en vigueur suite à la décision sur effet suspensif de la CDAP du 16.07.206 (AC.2026.0045).

CHAPELLE-SUR-MOUDON

Parcelle n° 3003 non entrée en vigueur suite à la décision sur effet suspensif de la CDAP du 16.07.2026 (AC.2026.0056).

MARTHERENGES